



ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICILES ET FORESTIERS

Avancées générales de la loi

Objectif

Appuyer la transition agro-écologique des territoires avec un enseignement technique et supérieur agricole dynamique, innovant et ouvert, favorisant la promotion sociale et une recherche agronomique et vétérinaire de pointe sur la scène internationale

Mots clés

Plan « Enseigner à produire autrement », innovation pédagogique, acquisition progressive des diplômes, promotion sociale, Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF)

► INTRODUCTION

Enjeu majeur de l'agriculture de demain, la performance économique, environnementale et sociale, est le gage de la durabilité de notre agriculture et de la reconnaissance de sa production tant sur les marchés mondiaux, européens et internationaux que par l'ensemble de la société. Or, l'agro-écologie repose sur une modification majeure des cadres de pensée, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques.

La réussite du projet agro-écologique demande à la fois de l'innovation technique, technologique et scientifique, tout comme de l'innovation sociale et collective en matière de coopération, d'organisation du travail et de modes d'investissement. Pour mener à bien cette transition vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

Le **titre IV** de la Loi d'avenir est consacré à l'enseignement technique et supérieur agricole, à la recherche et au développement dans les domaines agronomique, forestier et vétérinaire.

Il répond aux objectifs suivants :

- actualiser les missions des établissements d'enseignement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire ;
- contribuer au développement de l'agro-écologie ;
- favoriser la promotion sociale dans l'enseignement agricole, en synergie avec l'innovation pédagogique ;
- renforcer les coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Textes d'application : La plupart des textes d'application de ce titre IV de la loi ont d'ores et déjà été publiés, et ceux restant le seront très prochainement. Au-delà d'une approche comptable, c'est au travers de 4 points forts que le bilan de ce volet de la Loi d'avenir est présenté.

► PRINCIPALES AVANCÉES

PLAN « ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT » : L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN APPUI AU PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE

Le plan d'action « Enseigner à produire autrement » a été lancé au printemps 2014. D'une durée de 4 ans, il s'intègre pleinement au projet agro-écologique pour la France. Il s'adresse à toute la communauté éducative et a pour objectif de transmettre les connaissances et de faire acquérir les compétences aux acteurs de terrain pour leur permettre de trouver les réponses à leurs problématiques locales.

Il est organisé autour de 4 axes :



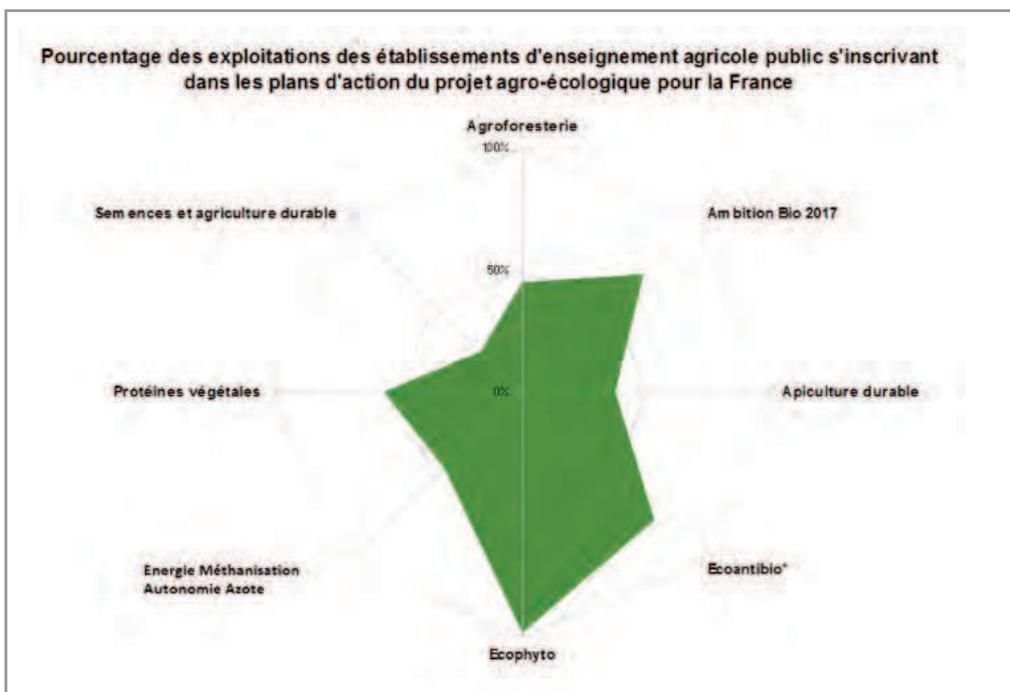
- **La rénovation des référentiels de formation et des pratiques pédagogiques** privilégiant une approche systémique de l'exploitation : à ce stade, les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) et les certificats d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) ont déjà été rénovés, respectivement pour les rentrées scolaires 2014 et 2015. La rénovation du baccalauréat professionnel sera effective à la rentrée scolaire 2016.
- **La mobilisation des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements** par des objectifs et un calendrier ambitieux de mise en oeuvre des axes du « Produire autrement » (écophyto, écoantibio, gestion de l'eau ...). À ce stade, la totalité des 190 exploitations et des 34 ateliers technologiques de

l'enseignement agricole public ont réalisé des diagnostics et défini des actions, 30 projets pilotes ont été financés par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » du CASDAR.

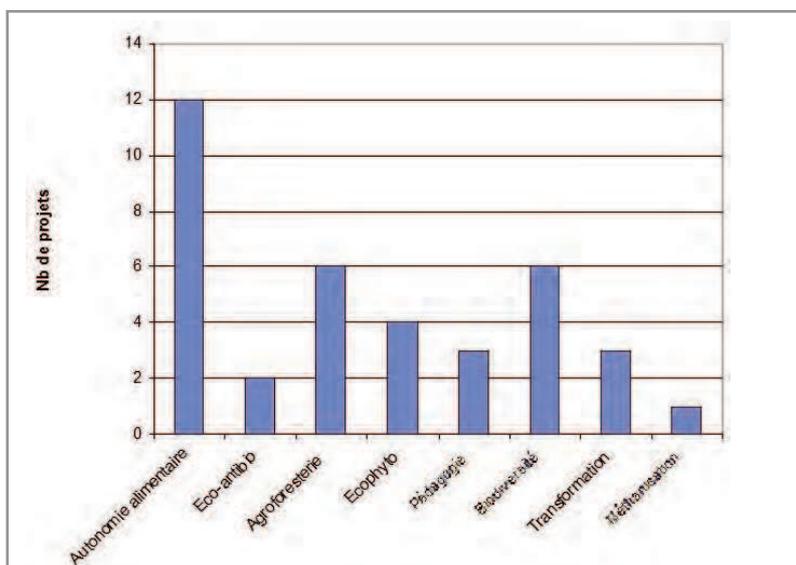
- **Le renforcement de la gouvernance régionale** : les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) coordonnent les actions des établissements d'enseignement afin de renforcer les synergies avec les autres acteurs de l'agriculture régionale.
- **La formation des personnels et l'accompagnement des établissements** dans leurs projets « Enseigner à produire autrement » : 135 référents « Enseigner à produire autrement » ont été nommés et formés.

Enseigner à produire autrement : une dynamique en marche dans tous les établissements

Thèmes de travail des exploitations des lycées agricoles, en fonction de leurs priorités locales.



Thèmes des 30 projets des exploitations financés par le CASDAR, en 2014 et 2015, dans le cadre de la mobilisation agro-écologique



L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, UNE TRADITION DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE CONFORTÉE PAR LA LOI D'AVENIR

+ Un comité national d'expertise de l'innovation pédagogique

La Loi d'avenir a prévu la création d'un « **comité national d'expertise de l'innovation pédagogique chargé d'accompagner les innovations pédagogiques et les expérimentations dans l'enseignement agricole** » (art. L 811-5 du code rural et de la pêche maritime).

L'objectif est d'appuyer les établissements d'enseignement agricole dans leurs efforts d'innovation pour mieux répondre aux défis actuels : la mixité des publics, l'orientation scolaire et professionnelle, la formation aux valeurs de la République, le « bien vivre ensemble »...

✓ Le comité national d'expertise de l'innovation pédagogique

Ce comité est composé de huit experts d'horizons différents :

- ▶ Président : Michel FAYOL professeur émérite de l'Université de Clermont-Ferrand ;
- ▶ Jean-François CERISIER, directeur du laboratoire Techné (Université de Poitiers) ;
- ▶ Françoise CROS, professeure émérite au CNAM ;
- ▶ Emmanuel DELMOTTE, directeur de l'ENFA de Toulouse (école de formation des enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement agricole) ;
- ▶ Divina FRAU-MEIGS, professeure à l'Université Paris III ;
- ▶ Patrick MAYEN, professeur à Agrosup Dijon ;
- ▶ Catherine PEROTIN, directrice adjointe de l'Institut français de l'éducation ;
- ▶ Antonella VERDIANI, présidente du « Printemps de l'éducation ».



+ Plusieurs actions en faveur de l'innovation pédagogique

La Loi d'avenir a ainsi permis de renforcer la dynamique générale de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole.

Plusieurs exemples illustrent ce mouvement :

- un séminaire national sur l'innovation pédagogique a été organisé au printemps 2015, et a rassemblé plus de 400 participants ;
- les établissements ont été incités, par note de service, à mettre en œuvre des expérimentations et des innovations pédagogiques ;

- les formations débouchant sur des bi-qualifications sont confortées ;
- un outil internet d'accompagnement des établissements dans leurs initiatives a été créé : Pollen



<http://pollen.chlorofil.fr/>

Ces actions bénéficient de l'expérience et des compétences de l'enseignement agricole, qui a particulièrement développé les actions éducatives (souvent liées à l'existence des internats, la pédagogie de projet et l'enseignement spécifique d'éducation socioculturelle (ESC)).

+ L'acquisition progressive des diplômes, innovation pédagogique majeure créée par la Loi d'avenir

Pour des jeunes qui ne réussissent pas dès la première fois à un diplôme, la loi ouvre désormais la possibilité de l'acquérir sur plusieurs années. Les textes d'application ont été publiés en 2015 pour le CAP agricole et le seront prochainement pour le bac pro.

Quant au **BTS agricole**, un dispositif innovant de semestrialisation des enseignements (de type LMD) est **en cours d'expérimentation** dans 17 classes de BTSA.

LA PROMOTION SOCIALE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La promotion sociale est l'une des priorités de l'enseignement agricole, qui se traduit par un **taux de boursiers important : 32% dans l'enseignement secondaire et 48% dans l'enseignement supérieur court (BTSA).**

Afin de poursuivre cette dynamique, la Loi d'avenir vise à **faciliter l'accès des bacheliers professionnels aux écoles d'ingénieurs de l'enseignement supérieur agricole public.** Un dispositif innovant a été conçu et sera opérationnel dès la rentrée 2016, avec une formation en deux ans, adossée à un BTSa et complétée par une classe préparatoire (ATS Bio), dans 2 établissements, à Amiens et à Rodez. Des enseignements complémentaires leur seront dispensés durant ces 3 années de préparation à l'accès à l'enseignement supérieur long.



